

**Université
des Antilles**



Procès-Verbal du Conseil Académique

Du 29 mars 2022

Le mardi 29 mars 2022 en WEBCONFERENCE
Liste d'émargement

	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 14	AURORE	Guylène	PR	971	P
	BANCE	Philippe	PR	972	P
	CHALI	Jean-Georges	PR	972	P
	CORDEL	Nadège	PR	971	Procuration G.MOPHOU
	DAVID	Carine	PR	972	P
	DRAME	Moustapha	PR	972	A
	FLORY	Anny	PR	971	P
	GASPARD	Sarra	PR	971	Procuration A.FLORY
	INAMO	Jocelyn	PR	972	A
	JEAN-ALEXIS	Celia	PR	971	P
	JOSEPH	Philippe	PR	972	Procuration C.ROOS
	MOPHOU	Gisèle	PR	971	P
	ROOS	Christophe	PR	972	P
	SOUBDHAN	Ted	PR	971	Procuration C.JEAN-ALEXIS
Collège B : 10	BRUREAU	Laurent	MCF	971	Procuration G.COUDEVYLLE
	COUDEVYLLE	Guillaume	MCF	971	P
	FACORAT-GASPARD	Brigitte	MCF	971	A
	GROS-DESORMEAUX	Jean-Raphael	MCF	972	P
	JOACHIM	Jean-Louis	MCF	972	P
	LEBRINI	Mounim	MCF	972	P
	LOUIS-ROSE	Carole	MCF	971	P
	MANYRI	Laurent	MCF	972	P
	PHILIPPON	Melody	MCF	971	P
	ROGERS	Dominique	MCF	972	P

Collège C : 4	CORBIN	Elsa	MCF	972	P
	DUBOST	Isabelle	MCF	972	P
	LAWRENCE	Genica	MCF	971	Procuration G.AURORE
	MATHOURAPARSAD	Sébastien	MCF	971	P
Collège D : 2	BELLANGER	Jean-Pierre	MCF	971	A
	RAMASSAMY	Mickaëlle	MCF	972	P
Collège E : 4	LETIN	Gregory	BIATSS	971	P
	MARTY AUGUSTIN LUCILE	Gilian	BIATSS	972	P
	PLACIDE	Patrick	BIATSS	972	P
	SIARRAS	Patrick	BIATSS	971	A
Collège F : 2	FAURE	Agnès	BIATSS	972	P
	NAIGRE	Rose-Marie	BIATSS	971	P
Collège BIATSS : 4	BEHARY	Francianne	BIATSS	971	P
	GILLOT	Michelle	BIATSS	971	P
	JEAN-BAPTISTE	Pascale	BIATSS	972	P
	MAMES	Patricia	BIATSS	972	P
Collège DOCT : 2	CHAPRON	Stéphane	Doctorant	972	A
	COET	Linda	Doctorant	972	P
Collège Usagers : 12	AGRIODOS	Euzanne	Étudiant	971	P
	ARTIGNY	Coralie	Étudiant	972	A
	BAUDIN	Salomé	Étudiant	972	P
	BAYBAUD	Marc-Olivier	Étudiant	972	A
	COUFFE	Alexy-Kanel	Étudiant	972	A
	HAUTVERVILLE	Stacy	Étudiant	971	Procuration E.RINALDO
	LAGUERRE	Claudy	Étudiant	972	A
	MARIN	Lucas	Étudiant	972	A
	PRUDENT	Aurelie	Étudiant	971	Procuration E.RINALDO
	MARIGNAN	Anthony	Étudiant supp	971	P

	RINALDO	Ethan	Étudiant	971	P
	RIPPON	Carl	Étudiant	971	P
Collège Personnalités extérieures : 8	BELLEMARE	Roland	Personnalité extérieure	971	P
	BESSADA	Catherine	Personnalité extérieure	972	Procuration M.RAMASSAMY
	EL GANAOUI	Mohammed	Personnalité extérieure	972	Procuration L.MOUNIN
	HO HIO HEN	Catherine	Personnalité extérieure	972	Procuration P.JEAN-BAPTISTE
	LOUVET	Sandrine	Personnalité extérieure	971	P
	MARVILLE	Michel	Personnalité extérieure	972	Procuration L.MANYRI
	OZIER-LAFONTAINE	Harry	Personnalité extérieure	971	A
	VEGA-RUA	Anubis	Personnalité extérieure	971	A

Ordre du jour :

- 1) **Propos liminaires du président**
- 2) **Affaires ressources humaines**
 - 2a) Campagne de recrutement ATER 2022
 - 2b) Recrutement enseignants non titulaires
- 3) **Affaires pédagogiques**
 - 3a) Fiches prévention-sécurité APSA de l'UFR STAPS
 - 3b) Demande d'accréditation – IPA (Infirmier en Pratique Avancé)
- 4) **Questions diverses**

Ouverture de la séance à 11 h 11

Monsieur le Président

Bonjour à toutes et à tous. Est-ce que vous m'entendez en Martinique ?

Elus en Martinique

Oui, monsieur le Président. Bonjour à tous.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Madame Chavigny, est-ce que vous avez terminé l'émargement ?

Monsieur Laurent MANYRI, VP pôle 972

Ce n'est pas encore terminé, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

OK, dès que vous avez terminé, vous me faites signe pour faire le décompte, s'il vous plaît.

Monsieur Laurent MANYRI, VP pôle 972

Monsieur le Président, nous avons 23 présents et/ou représentés.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Nous sommes 24 présents et/ou représentés en Guadeloupe, je crois. Nous avons le quorum, il est largement atteint. Il est à 32 et nous sommes 47. Nous pouvons commencer valablement.

Si certains ont oublié de mentionner leur procuration, ils peuvent encore le faire. Je leur demanderai simplement de signer la feuille d'émargement. Nous avons une procuration de plus en Guadeloupe, ce qui fait 25.

1) Propos liminaires du président

Chers étudiants, chers collègues, merci d'être présents pour ce premier conseil académique de cette année universitaire. Nous sommes enfin au complet et nous pouvons travailler valablement. Vous savez qu'à la fin de cette semaine, sur les deux pôles universitaires, auront lieu les désignations des vice-présidents des deux CFVU, des deux CR, ainsi que les vice-présidents étudiants de pôles. Ce sera la première étape avant la nomination de ces vice-présidents. Il faudra qu'on se retrouve sur ce format de conseil académique plénier pour valider les propositions qui auront été faites par les commissions en fin de semaine. Un nouveau CAC sera réuni en avril pour valider définitivement ce choix. Ainsi nous aurons nos trois vice-président étudiants, nos deux VP CFVU et nos deux vice-présidents de commission de la recherche.

J'en profite également pour vous annoncer que notre offre de formation, qui avait reçu des avis favorables par le HCERS, l'organe qui évalue l'établissement, a été présentée aux CNESER par moi-même le 16 mars. Nous avons été soumis à l'avis du ministère qui lui aussi a rendu un avis favorable, à 73 %, sur notre offre de formation. Donc le dialogue contractuel se poursuit avec le ministère et j'aurai des déplacements dans ce sens durant le mois de mai pour finaliser la contractualisation. Le contrat sera signé à la fin de l'année, en décembre, mais les nouvelles maquettes démarreront bien entendu en septembre. Pour l'instant, les choses avancent favorablement pour l'établissement et c'est une bonne chose.

Aujourd'hui, nous avons un ordre du jour relativement restreint. C'est un conseil académique très technique. Il y avait des dossiers en attente, notamment le dossier de l'UFR STAPS. L'accréditation de médecine n'est pas terminée, il y avait un petit décalage et nous avons un point sur la formation de médecine qu'on verra en temps utile.

Je propose qu'on démarre tout de suite l'ordre du jour. Mais avant de le lancer, avez-vous des questions diverses ? Si c'est le cas, je vais les noter pour la fin de la séance. Pas de questions diverses en Guadeloupe. Et la Martinique ?

Monsieur Laurent MANYRI, VP pôle 972

Une question diverse, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Je vous en prie.

Madame Dominique ROGERS, MCF

J'aurais voulu une précision concernant le second cycle de médecine qui, je crois, ouvre à la rentrée. J'aurais voulu avoir une précision sur la question de la possibilité d'un choix pour les étudiants, comme cela se faisait autrefois, d'aller en métropole pour le second cycle et non pas rester en Martinique ou en Guadeloupe. Merci.

Monsieur le Président

Très bien, merci Madame Rogers. Est-ce qu'il y a une autre question diverse ? Non, très bien, nous allons commencer.

J'en profite pour saluer juste avant de démarrer, la présence de nos personnalités extérieures qui sont fraîchement arrivées chez nous. Je les remercie d'avoir fait le déplacement, d'être parmi nous pour ce conseil académique et de nous prêter main-forte dans les décisions que nous allons prendre pour l'établissement.

2) Affaires ressources humaines

2a) Campagne de recrutement ATER 2022

Monsieur le Président

Le premier point concerne les affaires ressources humaines avec cette campagne de recrutement ATER 2022 qui concerne l'ensemble des composantes des UFR de l'université pour une prise de fonctions de ces attachés temporaires d'enseignement et de recherche au 1^{er} septembre.

Vous avez reçu des tableaux il y a une semaine, mais il y a eu quelques petits ajustements lors des conseils de pôle et on vous a renvoyé la version définitive. Ces demandes de publication d'emploi ont été validées par les instances compétentes, les conseils d'UFR, le CTS de chaque pôle, et le conseil de chaque pôle également. Maintenant, nous sommes au CAC et la procédure suivra son cours après le conseil académique, après votre avis.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions à formuler ? Je vais donner la parole à Madame la DRH. Je crois qu'il y a un ou deux postes qui peuvent poser soucis après vérification.

Madame Gladys BERTO GAL, DRH

Bonjour à tous. Le poste au numéro MCF07. 12 est susceptible d'être vacant parce que l'agent qui occupe ce poste est actuellement en CLM et pourrait revenir. Donc, l'emploi est publié en étant susceptible d'être vacant et non vacant.

Monsieur le Président

Pouvez-vous préciser la composante s'il vous plaît pour savoir dans quelle composante on se trouve ?

Madame Gladys BERTO GAL, DRH

C'est l'INSPE 972. C'est un poste en langue et littérature romane.

Monsieur le Président

Nous allons donc aviser en sachant cela. Si jamais le poste n'est pas vacant, on ne pourra pas recruter dessus. Pour l'instant, on peut autoriser le recrutement, à condition bien sûr qu'il y ait un support pour accueillir l'enseignant qui sera positionné dessus.

Est-ce que vous avez d'autres précisions ?

Madame Gladys BERTO GAL, DRH

Oui. Concernant les postes 40 et 41 (PR001 et PR008g), ils doivent être présentés avec une quotité de 50 fois et non de 100 % puisque ces postes sont déjà en partie occupés.

Monsieur le Président

Donc, les deux derniers tableaux (40 et 41), à la faculté des Sciences du pôle Martinique, la quotité passe de 100 à 50 % parce qu'il y a déjà des contractuels sur ces emplois.

Madame Gladys BERTO GAL, DRH

Absolument.

Monsieur le Président

Les supports ne sont pas totalement libres. Voilà les deux modifications que nous portons. Les quotités passent de 100 à 50 % pour les lignes 40 et 41.

Est-ce que vous avez des remarques ou des questions sur ces tableaux ? Oui, Monsieur Létin.

Monsieur Grégory LÉTIN, BIATSS

Une question sur le vote, c'est de manière séparée ?

Monsieur le Président

Qu'entendez-vous par de manière séparée ?

Monsieur Grégory LÉTIN, BIATSS

Est-ce qu'on va voter par pôle, Guadeloupe et Martinique, ou bien ligne par ligne, ou bien le document dans son ensemble ?

Monsieur le Président

Nous votons le document dans son ensemble, à moins qu'une ligne pose problème, où là on peut faire un vote séparé. Effectivement, il y avait une tradition de voter par pôle, mais j'y mets un terme parce que nous sommes l'Université des Antilles. Il n'y a pas de raison de voter par pôle plutôt que par composante. C'est un seul établissement, on vote pour la campagne d'emploi d'ATER de l'UA telle qu'elle apparaît au niveau du ministère. Il n'y a pas une campagne pour le pôle Martinique et une campagne pour le pôle Guadeloupe, mais une seule campagne pour l'établissement et c'est un vote de l'ensemble du tableau.

Est-ce qu'il y a d'autres questions en Martinique ?

Monsieur Laurent MANYRI, VP pôle 972

Oui, une demande de prise de parole.

Monsieur le Président

Oui.

Madame Dominique ROGERS, MCF

Excusez-moi, sur les documents qui m'ont été communiqués, je ne vois que l'avis du conseil de la composante et je n'ai pas l'avis du conseil de pôle. Est-ce que c'est normal ?

Monsieur le Président

Les documents ont été faits une fois que les conseils de pôles étaient terminés. On a eu des validations de la part du conseil de pôle, mais on n'aurait pas eu le temps de vous transmettre les documents suffisamment à temps et de positionner ces avis dans le document. Mais bien entendu, et de toute façon, les deux VP pôle sont présents et peuvent le confirmer. Les conseils des pôles se sont tenus hier, ainsi que les comités techniques spéciaux, et donc les pôles ont validé l'ensemble des campagnes d'emploi qui les concernent, en Martinique comme en Guadeloupe. Rien n'a été transmis au CAC qui n'a pas été validé par le conseil de pôle.

Est-ce que vous avez d'autres questions ou remarques ?

Madame Dominique ROGERS, MCF

Encore moi, Monsieur le Président, j'imagine que cette pièce nous sera fournie lors du prochain CAC ? Parce que là, on est sur des oui-dire, me semble-t-il.

Monsieur le Président

Non, vous n'êtes pas sur des oui-dire, les deux vice-présidents de pôle sont là. Il y aura des PV du conseil de pôle qui seront à votre disposition, avec les relevés de décisions. Vous pourrez vérifier cette information si vous estimez qu'elle n'est pas fiable. Mais ce ne sont pas des oui-dire, les conseils de pôle ont eu lieu. Un tableau n'est pas une preuve. Le fait qu'il y a une colonne avec écrit « avis favorable » ou pas, cela ne prouve rien du tout. Ce qui est la preuve, c'est le PV ou le relevé de décisions qui va être signé par les vice-présidents de pôle. Cette information est fiable et peut être vérifiée très rapidement.

Madame Dominique ROGERS, MCF

Je suis tout à fait d'accord avec Monsieur le Président. Les tableaux ne prouvent rien et l'absence de tableaux ne prouve encore rien. C'est pour ça que je demandais si ces pièces seront fournies lors du prochain CAC, au moins que l'on puisse vérifier les faits.

Monsieur le Président

Madame Rogers, je vous ai répondu : on n'a jamais fourni de PV de pôle ou de relevés de décisions polaires en CAC. Cela ne s'est jamais passé. On a des tableaux pour lesquels on vote. Si vous voulez une information liée au pôle Martinique par exemple, vous pouvez solliciter cette information auprès du vice-président de Pôle ou de sa responsable administratif. Mais on n'a jamais fourni ce genre d'éléments, pas plus que les délibérations des composantes ne sont fournies aux membres du CAC. On n'a jamais fait ça. On a les avis, ils sont écrits, on s'engage, et vous pouvez vérifier qu'on n'a pas dit n'importe quoi, si vous le souhaitez. Mais les vice-présidents, encore une fois, sont là. Ils sont présents. Monsieur Manyri est présent à côté de vous, je crois, il peut vous confirmer cela. La séquence est enregistrée, donc il y aura un PV.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole, d'autres questions ou remarques ?

[Pas d'interventions]

Bien, nous allons passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? En Guadeloupe, personne. En Martinique ? A priori personne. Qui s'abstient ? J'ai deux abstentions. Vous avez des procurations ? Non, donc deux abstentions en Guadeloupe. En Martinique, est-ce qu'il y a des abstentions ? Non, très bien. Qui vote contre ? Pas de votes contre en Guadeloupe et apparemment pas de vote en Martinique. Oui, Monsieur Létin, le vote est terminé.

Monsieur Grégory LÉTIN, BIATSS

Je souhaite argumenter mon vote. Selon la loi, il faut tenir compte de la répartition entre Guadeloupe et Martinique selon l'effectif des étudiants. C'est pour cette raison que je demande, au regard des chiffres, on voit que l'équilibre n'est pas très respecté. Voilà la raison de mon abstention.

Monsieur le Président

Nous prenons note de votre motivation.

2b) Recrutement enseignants non titulaires

Monsieur le Président

Nous poursuivons avec le deuxième point concernant le recrutement d'enseignants non titulaires, là aussi pour une prise de fonction pour la plupart à la rentrée de septembre. Vous avez un certain nombre de tableaux.

Pendant que vous les consultez éventuellement, je vais un petit aparté pour vous dire qu'à partir de la rentrée prochaine, année universitaire 2022-2023, il y aura une campagne d'emploi unique qui s'effectuera à la rentrée. Je sais qu'il y a des doyens parmi nous, nous aurons l'occasion d'en discuter en conférence des doyens et l'information sera largement diffusée. Nous n'effectuerons serons pas de fil de l'eau de campagnes d'emploi de cette façon où les choses sont précipitées. Le recrutement d'ATER, de MCF contractuels, de MCF titulaires et de professeurs des universités, d'enseignants du second degré pour la première campagne se fera entre septembre et décembre, c'est-à-dire que tout devra être voté jusqu'au conseil d'administration avant le mois de décembre. Nous aurons la deuxième campagne d'emplois contractuels en janvier, mais nous allons regrouper nos recrutements. Il faudra donc que les composantes anticipent leurs besoins et puissent voter l'ensemble de leurs campagnes d'emploi dans les conseils dès le mois de septembre/octobre. Les pôles prendront la suite, et enfin en central. Cela nous évitera de perdre de l'énergie tout au long de l'année en rassemblant les choses de manière plus efficace.

Nous avons donc premièrement un tableau concernant des recrutements de MCF contractuels. Il y en a cinq, trois en FDE, un en LSH, et un pour l'IUT de Guadeloupe.

Est-ce qu'il y a des questions sur ces tableaux ? Pas de questions. Dans ce cas, on va passer au vote puisque les conseils ont statué, jusqu'au conseil de pôle. Qui ne prend pas part au vote ? Monsieur Létin, on a commencé le vote, on ne peut pas l'interrompre, je suis désolé.

Monsieur Grégory LÉTIN, BIATSS

J'ai juste une question, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Oui mais pas même pour une communication, Monsieur Létin. Sinon, on n'y arrivera jamais. Il fallait la poser avant. Vous pourrez la poser après, mais ce sera peut-être trop tard.

Donc, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Deux abstentions en Guadeloupe, zéro en Martinique. Qui vote contre ? Zéro vote contre. Je vous remercie.

Monsieur Létin, souhaitez-vous toujours prendre la parole ?

Monsieur Grégory LÉTIN, BIATSS (intervention inaudible, qualité son 00'23'23)

Oui, le poste de contractuel avec l'IUT pour... *inaudible*... mais j'aurai également, peut-être par ignorance, Président, *inaudible*...

Monsieur le Président

Je pense qu'il s'agit du support qui accueille le maître de conférences. C'est un support de professeur. Madame Bertogal me confirme, un support de prof qui permet d'être utilisé pour accueillir un maître de conférences contractuel pour un an.

Nous avons un tableau à une ligne concernant le recrutement de lecteur, pour l'INSPE de Martinique, en espagnol.

Monsieur Laurent MANYRI, VP pole Martinique

Une demande de prise de parole pour la Martinique, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Oui, je vous en prie.

Madame Dominique ROGERS, MCF

Excusez-moi, Monsieur le Président, on entend très mal ce que dit la Guadeloupe. Est-ce qu'il serait possible que les collègues articulent un petit peu ? Ici, il y a eu un effort sur le son, mais semble-t-il, cela ne suffit pas. Merci.

Monsieur le Président

Chers collègues, je vais vous demander de vous rapprocher des micros quand vous parlez, parce que le fait d'avoir des masques rend les choses un peu plus difficiles. Je ne pense pas que ce soit une question d'articulation, mais une question de distance entre vous et le micro.

Donc, sur le poste unique de recrutement de lecteur, est-ce qu'il y a des questions ? Non. On va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Deux abstentions en Guadeloupe ; Qui vote contre ? Personne. Je vous remercie beaucoup.

Nous avons aussi des recrutements de professeurs contractuels. Il s'agit de collègues qui occupent des fonctions... Attention, le terme « professeur » est parfois pris avec malentendu. Il ne s'agit pas de professeurs des universités contractuel, mais c'est l'équivalent de professeurs certifiés ou agrégés, mais en version contractuelle. Ce sont des personnes qui n'ont pas les concours de CAPES ou d'agrégation, mais qui ont au moins un diplôme de master et qui peuvent être candidats sur ces emplois avec un service de 384 heures. Et pour recruter de nouvelles personnes, il faut des supports adaptés, c'est-à-dire des supports du second degré, PRCE certifié ou PRAG pour les agrégés.

Avez-vous des questions sur ce tableau ? Il y a cinq demandes de recrutement.

Madame Carole LOUIS-ROSE, MCF

J'ai une question. Je voudrais que vous nous expliquiez un peu le tableau. Il y a certaines lignes avec « en attente ». Merci.

Monsieur le Président

Les avis de conseil de laboratoire ne sont pas requis pour les enseignants qui ne font pas de recherche. Ce ne sont pas des enseignants-chercheurs mais des enseignants. Donc, le tableau « avis du conseil de laboratoire » n'est pas renseigné. C'est pas la peine de tenir compte de cette colonne. En fait, c'est un tableau générique qui a été utilisé pour les types de recrutement. Effectivement, la colonne ne devrait pas être renseignée. Maintenant, le département, bien sûr, doit être sollicité. Pour l'IUT de Martinique, je ne sais pas si c'est le conseil d'IUT qui a délibéré ou, s'il y a un département qui a délibéré, mais peut être qu'un collègue peut nous renseigner là-dessus. Et puis, à l'UFR SJE, il n'y a pas de département pour l'instant, donc il ne peut pas y avoir de conseil de département, donc c'est

le conseil d'UFR. Donc il y a un lien entre l'IUT de Martinique, ou peut-être qu'on n'a pas rempli le... et l'INSPE n'a pas de département non plus, donc il n'y a pas de département annoncé C'est pour cette raison qu'on a écrit « non concerné ».

Madame Bertogal, est-ce que vous auriez une information sur l'IUT de Martinique ? Quels sont les avis dont on dispose ? Sauf si le vice-président du pôle Martinique veut répondre, peut-être qu'il a les éléments.

Monsieur Laurent MANYRI, VP pôle Martinique

Monsieur le Président, Madame Jean-Baptiste voudrait prendre la parole.

Monsieur le Président

Je vous en prie. Madame est la responsable administrative de l'IUT de Martinique.

Madame JEAN-BAPTISTE, BIATSS

Oui. Concernant ces deux postes, Monsieur le Président, il y a bien eu des avis qui ont été donnés par le Conseil de composante en date du 22 mars et qui ont été transmis. Je pense que lors de l'élaboration des documents, il n'en a pas été tenu compte., mais il me semble qu'en CTS et en conseil de pôle, il y avait bien les avis.

Monsieur le Président

Très bien, les avis sont favorables, je vous remercie. En fait, il faut bien comprendre – et c'est pour ça qu'on va tout changer – qu'on fera les campagnes d'emploi sur un temps plus long mais qu'on va les regrouper parce que, pour tenir les délais de transmission des pièces, on n'a pas pu attendre d'avoir tous les éléments sur les avis. On a mis à jour les éléments au fur et à mesure, mais on n'a pas pu reprendre tous les tableaux en si peu de temps. En changeant de méthodologie, nous serons en mesure d'espacer le temps entre les différents conseils, ce qui nous permettra au fur et à mesure d'avoir des tableaux complets et fiables pour les instances qui suivent. Là, on a préféré vous informer plutôt que de remplir des tableaux que vous auriez eus ce matin seulement. Vous les avez eus depuis une semaine pour la plupart, et on les met à jour au fur et à mesure. Voilà l'explication. Merci Madame Jean-Baptiste.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Sinon on passe au vote.

V ? (ne s'annonce pas, 00'29'15)

Oui Monsieur le Président, une dernière prise de parole s'il vous plaît. Au niveau des lecteurs, il y avait normalement trois postes de lecteurs aussi pour la faculté LSH qui n'apparaissent pas. Comme le doyen est présent, il s'interrogeait là-dessus. Il s'agit de deux postes de lecteur en anglais et un poste de lecteur en espagnol.

Monsieur le Président

Je vais demander aux RH de vérifier. En attendant, il y avait une autre prise de parole avec Madame ? (nom inaudible 00'29'45), non ?

Madame Carole LOUIS-ROSE, MCF

Je voulais préciser pour l'IUT, on n'a pas l'avis...

Monsieur le Président

Si, j'imagine que le conseil de pôle n'aurait pas statué sans l'avis de la composante. C'est la même question, nous n'avons pas eu le temps de remplir les colonnes pour vous les transmettre. Mais là aussi, le vice-président du pôle Martinique pourra vous confirmer que la composante a validé sa demande. Les demandes émanent des composantes. C'est évident qu'elles l'ont validé pour que ce soit pris en compte.

Monsieur Laurent MANYRI, VP pôle Martinique

Je confirme, Monsieur le Président de la composante a donné un avis favorable., le CTS ainsi que le CT.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Au niveau des RH, Madame Bertogal, vous avez la réponse sur la question des postes de lecteurs ?

Madame Gladys BERTO GAL, DRH

Pour l'heure, nous ne disposons pas des éléments.

Monsieur le Président

Nous aurons un conseil académique le mois prochain. S'il y a eu un raté dans la transmission et la réception des pièces, on va se rattraper à ce moment-là, puisque l'on ne peut pas délibérer sur si on n'a aucun élément sur un sujet.

On va passer au vote sur ce tableau concernant les professeurs contractuels. Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Deux abstentions en Guadeloupe, zéro en Martinique. Qui vote contre ? Merci beaucoup.

Monsieur Laurent MANYRI, VP pôle Martinique

Un vote contre en Martinique, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Très bien, merci. Et zéro en Guadeloupe.

Enfin, il y a des souhaits de recrutement de maîtres de conférences associés. Cela concerne la faculté de droit et d'économie de Martinique et l'IUT de Martinique, sur des postes à mi-temps. Monsieur le vice-président du pôle Martinique nous a confirmé qu'on a les avis, puisqu'ils étaient en attente sur le document, des conseils de composante et que le conseil de pôle a émis un avis favorable.

Monsieur Laurent MANYRI, VP pôle Martinique

Je confirme, Monsieur le Président, avis favorable des composantes, du CTS et du conseil de pôle.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Bien, je pense qu'on peut passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Deux abstentions en Guadeloupe, zéro en Martinique. Qui vote contre ? Aucun vote contre, ni en Guadeloupe, ni en Martinique. Merci beaucoup. Cela termine l'ensemble des tableaux qui ont obtenu des avis favorables du CAC. Le recrutement pourra avoir lieu et les étudiants auront des enseignants. C'est très bien.

3) Affaires pédagogiques

3a) Fiches prévention-sécurité APSA de l'UFR STAPS

Monsieur le Président

Troisième point de l'ordre du jour, les affaires pédagogiques, avec un point qui concerne l'UFR STAPS. Le document est assez volumineux, il vous a été transmis il y a une semaine. Nous avons la chance de compter parmi nos élus du CAC, le directeur de l'UFR STAPS. Si jamais vous avez une question sur ce document obligatoire pour des questions de sécurité qui concerne toutes les activités, principalement les activités extérieures, Monsieur le Directeur de l'UFR STAPS pourrait dire un petit mot, mais très court, et s'il y a des questions, on va y répondre.

Monsieur Guillaume COUDEVYLLE, directeur de l'UFR STAPS

Merci Monsieur le Président. Je n'ai pas de points particuliers. En revanche, je suis disponible si vous avez des questions.

Monsieur le Président

Est-ce que vous avez des questions sur ce document intitulé « Fiche prévention sécurité APSA (Activités physiques, sportives et artistiques) ? Monsieur Létin.

Monsieur Grégory LÉTIN, BIATSS

Une seule question. Le document a été visé par le conseil d'UFR, mais est-ce que vous avez aussi par un expert de la médecine du travail ou autre pour contrôler les éléments de ce document ?

Monsieur Guillaume COUDEVYLLE, directeur de l'UFR STAPS

Nous avons pris l'attache des services de l'Université, Madame BONDOT qui nous a aidés dans ce travail et qui nous a aiguillés sur les différentes personnes à contacter.

Monsieur le Président

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas de questions. Je précise que le document est passé en conseil de pôle.

Monsieur Laurent MANYRI, VP pole Martinique

Monsieur le Président, une prise de parole en Martinique.

Monsieur le Président

Très bien, je vous en prie, allez-y.

Madame Dominique ROGERS, MCF

C'est juste un point de détail. Est-ce que ces mesures sont valables aussi pour le SUAPS ou elles ne concernent que le STAPS ?

Monsieur Guillaume COUDEVYLLE, directeur de l'UFR STAPS

Cela ne concerne que le STAPS. Néanmoins, on est en discussion régulière avec le directeur du SUAPS pour l'entraîner dans cette démarche. Mais le document soumis au vote est spécifique STAPS.

Monsieur le Président

Monsieur Létin ?

Monsieur Grégory LÉTIN, BIATSS

C'est juste pour ... *intervention inaudible (00'35'58)*

Monsieur le Président

Bien. Nous allons passer au vote de ce document. Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Je ne vois pas d'abstention, ni en Martinique, ni en Guadeloupe. Qui vote contre ? Pas de vote contre non plus. Nous pouvons valider à l'unanimité.

3b) Demande d'accréditation – IPA (Infirmier en Pratique Avancé)

Monsieur le Président

Dernier point, demande d'accréditation pour le diplôme d'infirmier en pratique avancé. Je ne sais pas si nous avons parmi nous des élus médecins présents, en cas de questions trop pointues ? Je l'ai dit tout à l'heure de manière rapide, notre offre de formation a été validée au niveau du CNESER et a obtenu un avis favorable, à l'exception des formations de santé, tout simplement parce qu'elles n'ont pas été présentées puisque la démarche n'était pas terminée et que le dernier point qui manquait était celui-ci pour ce diplôme. Il y avait encore des discussions avec la tutelle. Maintenant, les choses ont été cadrées, on peut se permettre de le rajouter et il sera ensuite présenté au CNESER à une date ultérieure. C'est un diplôme qui vient renforcer notre offre de santé. Comme vous le savez (on en parlera en question diverse), nous avons un deuxième cycle qui va ouvrir bientôt et donc une filière complète de plein exercice aux Antilles-Guyane.

Je propose qu'on passe au vote. Oui, Madame Louis-Rose ?

Madame Carole LOUIS-ROSE, MCF

Une question concernant le financement de cette formation. Qu'en est-il ? J'ai vu un document, je n'ai pas tout compris.

Monsieur le Président

Je n'ai pas d'éléments sur le financement de la formation. Je ne sais pas ce que vous entendez par financement. Est-ce qu'il y a une raison précise à la question ? Toutes les formations accréditées sont financées par l'État de toute façon. Il y a une enveloppe qui correspond à ce qu'on ouvre. Notamment en médecine, comme vous le savez, nous aurons et nous avons déjà commencé à avoir des moyens supplémentaires pour faire face à l'expansion de l'UFR Santé.

Madame Carole LOUIS-ROSE, MCF

Inaudible... (00'39'04)

Monsieur le Président

Les formations portaient sur...

Monsieur Laurent MANYRI, VP pole Martinique

Monsieur le Président ?

Monsieur le Président

Oui ?

Monsieur Laurent MANYRI, VP pole Martinique

Excusez-moi, est-ce que les collègues pourraient vraiment faire l'effort parce qu'on n'entend pas.

Monsieur le Président

Je ne sais pas si le micro était ouvert, Madame Louis-Rose ?

Madame Carole LOUIS-ROSE, MCF

Je demandais si l'intégralité du financement de cette formation provenait de...

Monsieur le Président

L'intégralité de nos financements pour les formations, sauf les formations continues qui peuvent être autofinancées, provient de l'État. Lorsqu'il y a de la formation continue, ça change, on a des capacités d'autofinancement.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur Laurent MANYRI, VP pole Martinique

Une intervention en Martinique.

Monsieur le Président

Oui ?

V ? (voix masculine, ne s'annonce pas 00'39'55)

Monsieur le Président, on vous entend très mal, enfin vous, Monsieur le Président, on vous entend bien, mais les autres intervenants, on les entend très mal.

Je vais poser une question sur son contenu. Est-ce qu'il va être présenté en CFVU, les caractéristiques de la formation, comment ça s'est monté etc. ? Le principe est bon.

Monsieur le Président

Pour l'instant, nous n'avons pas de CFVU, on n'a pas de vice-président-e de CFVU par ailleurs, l'UFR Santé étant transversal, les formations de l'UFR Santé ne passent pas en CFVU, mais directement en

conseil académique, ce que nous faisons actuellement. La CFVU est compétente pour les formations qui sont strictement scolaires. Nous sommes même au-delà du périmètre de l'Université, puisque l'on va jusqu'en Guyane, et donc cela concerne le CAC. Donc non, cela ne passera pas en CFVU. En revanche, cela passera au conseil d'administration, puisqu'on est dans le cadre de l'accréditation.

Bien, nous passons au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Pas d'abstention, ni en Martinique, ni en Guadeloupe apparemment. Qui vote contre ? Personne non plus. Je vous remercie.

4) Questions diverses

Monsieur le Président

Nous avons épuisé l'ordre du jour. Nous allons passer à l'unique question diverse qui avait été posée par Madame Rogers qui concernait l'ouverture du deuxième cycle. Madame Rogers, pour répondre à vos questions (je crois qu'il y en avait deux, une question en tout cas), la formation n'ouvre pas en 2022 mais le deuxième cycle en septembre 2023. Cela correspond à la quatrième année de médecine. En 2024, ouvriront la quatrième et la cinquième, etc. Chaque année, on va gagner une année. Progressivement, le deuxième cycle, qui dure trois ans, sera complet au bout de trois années, et cela commence en septembre.

Concernant le choix, dont vous parliez, des étudiants de pouvoir changer de faculté après le premier cycle et d'aller dans une faculté de médecine de l'Hexagone, ce n'est pas possible. Il n'y aura pas de dérogation en ce sens. Les étudiants sont inscrits à l'Université des Antilles en formation de médecine et ils y restent. Comme dans toutes les universités françaises, il n'est pas possible de quitter sa faculté de médecine pour des raisons que vous comprenez au niveau de la cartographie, notamment de l'ancien *numerus clausus* des différentes formations. C'est possible quand il a un échange : quand il y a un étudiant qui part et qu'un étudiant arrive dans la même formation au même niveau vous comprenez bien qu'il y a peu de chances que cela arrive. Donc il n'y aura pas de dérogation et l'UFR Santé s'est positionnée clairement là-dessus. C'est vrai qu'il y a quelques demandes, mais cela correspond surtout à des gens qui ont établi des stratégies, qui viennent parfois d'académies extérieures à celle des Antilles ou de la Guyane, et qui ont choisi de venir passer le concours de médecine ici parce que la concurrence leur semblait peut-être moins rude, moins de concurrence, nous sommes moins nombreux, et qui pensaient repartir après. Malheureusement, ce ne sera pas possible. Voilà.

Madame Dominique ROGERS, MCF

Merci.

Monsieur le Président

Chers collègues, je vous remercie beaucoup. Je demande aux enseignants-chercheurs de bien vouloir rester parmi nous parce que nous avons un conseil académique restreint.

Je remercie les étudiants, les personnels BIATSS ainsi que nos personnalités extérieures du temps qu'ils nous ont consacré. Merci beaucoup bon appétit à ceux qui nous quittent.

* * *

Fin de séance : 11h55